

le 22 septembre 1919 et le 14 octobre 1919. Pourquoi ces collèges électoraux ne sont-ils pas représentés actuellement dans ce Parlement? Pour une seule et unique raison; c'est que de propos délibéré, le Gouvernement a ajourné toute possibilité de représentation de ces comtés, aussi longtemps qu'il l'a pu faire. Il a attendu jusqu'à la veille même de la convocation des Chambres pour lancer les lettres de convocation aux électeurs de ces comtés. Quant au ~~Time~~ les électeurs ont été longtemps sans représentant, par suite de la malheureuse maladie de l'ancien ministre des Chemins de fer et Canaux, (l'honorable M. Cochrane). On aurait pensé que si le Gouvernement eut tenu à ce que ces électeurs fussent représentés, il aurait eu à cœur et se serait préoccupé de leurs accorder le droit d'être représentés ici à aussi bref délai que possible.

Depuis deux semaines ont eu lieu les deux vacances mentionnées, cet après-midi, par le premier ministre intérimaire (sir George Foster), dans les collèges de Saint-Jacques et d'Elgin-Est. Pourquoi a-t-on lancé des lettres de convocation dans un de ces collèges et s'est-on abstenu de le faire dans l'autre? Au commencement de la séance aujourd'hui j'ai demandé au premier ministre suppléant s'il voudrait bien dire à cette Chambre et par celle-ci aux électeurs de ce dernier comté, à quel moment on leur accorderait le droit d'être représentés, et il m'a donné une réponse des plus évasives, sans rien dire ni faire de promesse en un sens quelconque. Quand mon très honorable ami me donnera la réplique, ce qu'il fera sans doute, je le prie de dire aux citoyens d'Elgin-Est à quelle date ils peuvent s'attendre qu'on leur accordera le droit de représentation à ce Parlement, ce qu'ils ont droit de demander.

Je l'affirme donc, monsieur l'Orateur, en regard du Gouvernement parlementaire en matière de représentation et si on examine les lois qui ont présidé à l'élection des membres de ce Parlement, ainsi que leur mode d'application, on demeure convaincu qu'il existe une désorganisation complète de la représentation parlementaire, comparative-ment à ce qu'elle aurait dû être, si l'on eût eu à cœur de conserver dans leur intégrité nos institutions politiques.

Il est une chose qu'il ne faut jamais perdre de vue, au sujet des élections complémentaires; c'est le moyen de mettre le Gouvernement en contact avec l'opinion publique et de lui faire connaître les vues du peuple sur les grandes questions publiques. N'avons-nous pas remarqué avec

quelle jalousie l'Angleterre protège les droits se rattachant à la représentation du peuple au Parlement? Nous parcourons avec soin les journaux pour y apprendre les résultats des élections complémentaires en Grande-Bretagne, qui se déroulent de semaine en semaine, de mois en mois; et cependant nous nous préoccupons nullement de la nécessité de faire les élections partielles dans notre propre pays.

Si nous voulons conserver l'esprit de la constitution qui établit le droit du peuple d'être représenté au Parlement, nous devons nous efforcer de donner au peuple le droit de représentation aussitôt que possible après qu'une vacance s'est produite dans un district électoral.

Il y a une autre question importante qui se présente si l'on prend en considération les conditions essentielles du gouvernement parlementaire. Le Parlement devrait être non seulement une assemblée représentative, mais une assemblée délibérative. Il devrait être un moyen de renseigner le peuple sur les affaires publiques et de discuter librement et ouvertement toutes les questions qui l'intéressent. Je n'essaierai pas de dresser en détail un tableau de l'étendue de la démoralisation qui s'est produite à ce propos pendant la guerre et depuis qu'elle a pris fin. Je signalerai cependant trois conditions qui tombent sous le sens et qui sont importantes si nous voulons arriver à une restauration de nos institutions politiques.

Prenons d'abord le discours du trône que nous venons d'entendre. Si cette vénérable coutume a un but quelconque, c'est de faire connaître au Parlement et au peuple par l'intermédiaire du Parlement, les questions qui doivent être prises en considération et discutées dans cette enceinte. J'ai seulement à mentionner la dernière session du Parlement et ce qui eut lieu alors pour attirer l'attention de la Chambre et du pays et leur montrer combien nous avons négligé cette importante sauvegarde des droits et des libertés du peuple. La mesure la plus importante qui a été présentée au Parlement à la dernière session—la plus importante peut-être au point de vue financier dans l'histoire du Parlement—a été le projet de loi pour l'achat du réseau du chemin de fer du Grand-Tronc; pourtant le discours du trône de la dernière session n'a fait absolument aucune mention de l'intention du Gouvernement de présenter une loi de cette nature. Comment le peuple de ce pays pouvait-il prévoir le dépôt d'un projet de loi si important? S'il en eût été question dans le discours du trône, nous aurions eu